

DGA Ressources Service Juridique – Assurances - Assemblées – Pôle des Assemblées AVCT

# Feuille de quorum

du Conseil Communautaire

====

#### **SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

Sont présents: M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. J-Y. LECOQ, M. M. MORTREAU. Mme R. KAZIEWICZ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme A. BESNARD, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, Mme M. KARAMANLI, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAULT. Mme C. LEBATTEUX. M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, M. M. JUIGNÉ, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, **Absents** représentés Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE. Mme K. FOFANA, M. N. ARIK. Mme M. SIOPATHIS. M. D. LE BARS. M. C. MASSÉ. M. T. COZIC, Mme E. SANS. M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LEBOUCHER, M. RAVÉ.

#### **Votes par procuration:**

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE

M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée

Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée

Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée

Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT

M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON

M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX

M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU

Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL

M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER

M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU

Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ

M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT

M. P. LEBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND

M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAULT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

#### Détail du quorum

#### <u>Délibérations 1 à 3</u>:

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	55

#### Délibérations 4 à 6 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

#### Délibérations 7 à 13 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

#### Délibérations 14 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

#### Délibérations 23 à 30 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59



### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### Séance du 03 avril 2025

# 10- Yvré L'Evêque - Camping du Pont Romain - Délégation de Service Public pour l'exploitation – Avenant n°4

Direction Attractivité, Développement Economique, Innovation et Enseignement Supérieur

#### Rapporteur(s) Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Camping Communautaire du Pont Romain à Yvré l'Évêque a été conclu avec la société S.A.S Only Camp pour une durée de 9 ans du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 mars 2030.

Il est proposé un avenant n° 4 au contrat de DSP portant sur les points suivants :

1. Modification de la date de remise de rapport

Conformément à l'article 32 de la DSP, le délégataire doit fournir un rapport annuel d'activités dans sa version définitive à la Collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant. Le Délégataire doit produire une version synthétique du rapport annuel (tableau de bord) avant le 1<sup>er</sup> mai.

Considérant le changement de date de clôture budgétaire demandé par le délégataire et validé par avenant n°3, déterminant un exercice annuel comptable courant du 01/10/N au 30/09/N+1, il est demandé au délégataire de fournir ses rapports aux échéances suivantes :

- Attestation de résultat de l'exercice clos avant le 16 janvier N+1 comprenant le détail par poste du compte de résultat, en respectant la présentation définie dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel annexé au contrat initial, les montants et modalités de calcul des redevances et intéressement dus par le délégataire conformément aux articles 28 et 29 du contrat initial. La Collectivité pourra demander la transmission des données financières sous un format de type tableur.
- Rapport annuel définitif au 1<sup>er</sup> juin N+1, soit avant l'ouverture du camping pour la saison suivante.
- Rapport dans sa version synthétique au 1er mai N+1.

Il convient donc de modifier l'article 32 du contrat de DSP.

2. Actualisation du Compte d'Exploitation Prévisionnel suite aux modifications tarifaires

Suite au changement de tarification prévu à l'article 26 du contrat de DSP et validé lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024, le délégataire a remis à Le Mans Métropole un nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Il convient donc de remplacer l'annexe 7 du contrat de DSP, par le présent document.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues de bien vouloir m'autoriser à signer le projet d'avenant n° 4 (annexe 1) intégrant au contrat de DSP les nouvelles dates de remise du rapport annuel d'activité et le nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel.

#### <u>Votes</u>

75 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST (représenté par Mme C. BOUCHÉ), Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. M. GUIHARD), Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE (représentée par M. P. MARIETTE), M. Y. CALIPPE (représenté par M. F. EDOM), M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. Q. PORTIER), Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE (représentée par Mme N. BUCHOT), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK (représenté par Mme P. CHARTON)., Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAULT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS (représenté par M. C. LEROUX), Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par Mme S. RABAUD-PLU), Mme E. SANS (représentée par M. S. LE FOLL), M. T. COZIC (représenté par M. L. CHARRETIER), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. N. AUGEREAU), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET (représenté par Mme C. HEULOT), M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. P. LEBOUCHER (représenté par M. J. MARCHAND), M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAULT), M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme C. BOUCHÉ.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEL256784H1 Affichage le 08 avril 2025 Délibération exécutoire le 08 avril 2025

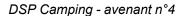


# Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping communautaire « Le Pont Romain »

# Avenant n°4

Date de transmission en Préfecture de la Sarthe :

Notifié par l'Autorité Délégante au Délégataire le :



Entre **Le Mans Métropole**, représentée par Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère déléguée au Tourisme agissant en application d'une délibération du 3 avril 2025,

Ci-après dénommée "Le Mans Métropole" ou "l'Autorité Délégante" ou "laCollectivité" ou "le Délégant" d'une part,

Et

La société **ONLY CAMP**, société par actions simplifiées, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 882 645 153, représentée par Axel Pénin, Président de la société ONLY CAMP.

Ci-après dénommée « le Délégataire » d'autre part,

#### <u>Préambule</u>

Par délibération en date du 25 mars 2021, Le Mans Métropole a confié l'exploitation du camping communautaire "Le Pont Romain" à la SAS ONLY CAMP par un contrat de délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 mars 2030.

Trois avenants ont été signés depuis l'entrée en vigueur du contrat :

- Avenant n°1 du 05/09/2022
  - modification de la période d'ouverture pour l'année 2021
  - mise à jour du Plan Pluriannuel d'investissement et conséquence sur le compte d'exploitation prévisionnel
  - précisions sur les informations comptables du délégataire
  - respect des principes de laïcité et de neutralité
  - complément aux sanctions pécuniaires prévues au contrat
- Avenant n°2 du 31/11/2023
  - intégrations de nouveaux équipements : 2 tentes baroudeurs et 5 tentes ponza
  - nouvelle grille tarifaire intégrant les nouveaux locatifs
- Avenant n°3 du 08/01/2024
  - modification de la date de clôture de l'exercice
  - nouvelle grille tarifaire
  - intégration de 3 nouveaux chalets

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la date de remise du rapport annuel d'activités
- l'actualisation du Compte d'Exploitation Prévisionnel suite à modifications tarifaires

Cela étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Modification de la date de remise du rapport annuel d'activité

L'article 32 du contrat de DSP relatif au rapport annuel d'activité est remplacé par les dispositions suivantes :

Article 32 - Rapport annuel

Conformément aux dispositions des articles L.3131-5 et R3131-4 du code de la commande publique et de l'article L1411-3 du CGCT, le Délégataire produira chaque année à la Collectivité, un rapport annuel comportant :

- une partie sur l'exploitation – qualité du service rendu définie en 32.1;

- une partie sur les aspects techniques et sur la gestion de l'équipement définie en 32.2 ;
- une partie sur les aspects financiers définie en 32.3.

La période d'exploitation de l'activité déléguée a été modifiée par l'Avenant n°3 au contrat de DSP; elle débute le 1/10 de l'année N-1 et se clôture le 30/09/N.

Considérant la date de clôture de l'exercice, le rapport annuel sera communiqué à la Collectivité comme suit au titre de l'exercice débuté le 1/10 de l'année N-1 et clôturé le 30/09/N :

- 1- transmission avant le 16 janvier N+1 d'une attestation de résultat de l'exercice clôt comprenant :
  - le détail par poste du compte de résultat, en respectant la présentation définie dans le CEP annexé au contrat initial.
  - les montants et modalités de calcul des redevances et intéressement dus par le délégataire conformément aux articles 28 et 29 du contrat initial.

La collectivité pourra demander la transmission des données financières sous un format de type tableur.

- 2- transmission avant le 1er mai N+1 d'une version provisoire du rapport annuel
- 3- transmission avant le 1er juin N+1 de la version définitive du rapport annuel

Le rapport est également présenté par le Délégataire au Délégant lors d'une réunion annuelle.

Pour chaque version du rapport le Délégataire fournira :

- un exemplaire numérique composé du rapport et de l'ensemble de ses annexes et accompagné par un document tableur présentant l'ensemble des calculs permettant d'obtenir le montant de chaque élément chiffré présenté dans le rapport annuel ;
- trois exemplaires papiers du rapport et un exemplaire papier de l'ensemble des annexes. Le rapport devra être accompagné d'une synthèse sur 3 pages maximum.

La non production de l'attestation de résultat, du rapport provisoire ou du rapport définitif dans les délais susvisés, constitue une faute contractuelle qui sera sanctionnée dans les conditions définies à l'article 39 du contrat initial et de ses avenants.

Le Délégant pourra, si nécessaire, organiser des réunions supplémentaires à la réunion annuelle.

Le Délégataire s'engage à participer à toute rencontre, concertation ou groupe de travail avec Le Mans Métropole à sa demande.

Les articles 32.1 à 32.4 du contrat initial demeurent inchangés.

#### Article 2 - Modification du Compte d'Exploitation Prévisionnel

Suite au changement de tarification prévu à l'article 26 du contrat de DSP et validé lors du conseil communautaire du 19 décembre 2024, le délégataire a remis à Le Mans Métropole un nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Il convient donc de remplacer l'annexe 7 du contrat de DSP, par le document annexé au présent Avenant (Annexe 1).

#### Article 3 - Conditions particulières

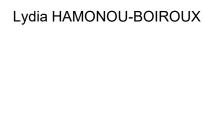
Toutes les clauses du contrat initial de la DSP et des Avenants 1 à 3 non modifiées par le présent avenant n°4 demeurent applicables.

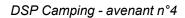
Fait au Mans, le En trois exemplaires originaux

**Pour Le Mans Métropole** 

Pour la S.A.S Only Camp,

La conseillère Communautaire Déléguée,





#### Annexe 7 : Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP)

Annexe /: Compte a Exploitation Previsionnel (CEP)											
Compte d'exploitation prévisionnel (en euros constants)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre de mois d'ouverture SUR ANNEE CIVILE	4	8	8	8	10	10	10	10	10	2	80
Nombre de mois d'ouverture SUR ANNEE FISCALE	4	8	6.5	8.5	9	10	10	10	10	4	80
Période de référence	Année civile	Année civile	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/10/2023 au 30/09/2024	Du 01/10/2024 au 30/09/2025	Du 01/10/2025 au 30/09/2026	Du 01/10/2026 au 30/09/2027	Du 01/10/2027 au 30/09/2028	Du 01/10/2028 au 30/09/2029	Du 01/10/2029 au 30/09/2030	
renoue de reference	Aimee civile	Aimee eivile	50 01/01/2020 d0 00/07/2020	50 01/10/2020 d0 00/07/2024	50 01/10/2024 00 00/07/2023	50 01/10/2023 dd 00/07/2020	50 01/10/2020 do 00/07/2027	20 01/10/2027 40 00/07/2020	20 01/10/2020 do 00/07/2027	50 01/10/2017 do 00/07/1000	
RECETTES D'EXPLOITATION HT	105 758 €	272 122 €	186 164 €	374 520 €	380 260 €	387 351 €	392 535 €	396 226 €	399 955 €	152 694 €	3 047 585 €
Emplacement camping à la nuit	57 273 €	119 091 €	79 732 €	166 441 €	168 107 €	169 788 €	171 486 €	173 201 €	174 933 €	70 673 €	1 350 727 €
Forfait camping-car	26 818 € 12 728 €	54 545 € 28 182 €	36 518 € 18 868 €	75 805 € 39 550 €	76 564 € 39 946 €	77 329 € 40 346 €	78 103 € 40 749 €	78 884 € 41 157 €	79 673 € 41 568 €	32 188 € 16 794 €	616 426 € 319 887 €
Emplacement tente Forfait caravane	17 728 €	36 364 €	24 346 €	51 086 €	51 597 €	40 348 € 52 113 €	40 747 € 52 634 €	41 137 € 53 161 €	41 388 € 53 692 €	16 / 74 € 21 692 €	317 667 € 414 414 €
Location à la nuit	41 818 €	136 364 €	94841€	191 859 €	193 778 €	195715€	197 673 €	199 649 €	201 646€	81 465 €	1 534 807 €
Chalet, Tente Canada tout équipé,  Services annexes	41 818 € 6 667 €	136 364 €	94 841 € 11 591 €	191 859 € 16 220 €	193 778 € 18 375 €	195 715 € 21 847 €	197 673 € 23 376 €	199 649 € 23 376 €	201 646 € 23 376 €	81 465 € 556 €	1 534 807 € 162 051 €
Snack saisonnier + épicerie	6 667 €	16 667 €	11 591 €	16 220 €	18 375 €	21 847 €	23 376 €	23 376 €	23 376 €	556 €	162 051 €
Autres recettes (à compléter au besoin)  Contrainte Particulière de Service Public (à préciser le cas échéc	- €	- €	- €	- €	-€	- €	- €	- €	- €	- €	-€
CHARGES D'EXPLOITATION HT	87 663 €	223 582 €	234 826 €	297 011 €	302 783 €	316018€	314 405 €	312 642 €	310 883 €	67 430 €	2 467 244 €
Charges directes de fonctionnement	77 030 €	200 117 €	162 532 €	236 849 €	244 752 €	260 119 €	260 638 €	261 007 €	261 380 €	27 780 €	1 992 205 €
Achats exploitation générale	7 684 €	18 112€	15 638 €	21 593 €	22 165€	23 310 €	23 310 €	23 310 €	23 310 €	3 434 €	181 865 €
Fournitures de bureau, papeterie,  Location matériels divers	220 € 160 €	550 € 400 €	550 € 400 €	660 € 480 €	166 € 120 €	5 446 € 3 960 €					
Assurances RC, multirisques, véhicules, autres	280 €	700 €	700 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	210 €	6 930
Transports  Voyages et déplacements	2 400 €	5 000 €	5 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	1 500 €	- € 49 900
Frais de mission et réception										1.550 €	- (
Frais postaux, affranchissement Téléphonie	40 € 520 €	100 € 1 300 €	100 € 1 300 €	120 € 1 560 €	30 € 390 €	990 12 870					
Internet (abonnement, Wifi, hébergement,)											- €
Frais bancaires  Consommable boutique	731 € 3 334 €	1 729 € 8 333 €	1 792 € 5 796 €	2 201 € 9 732 €	2 201 € 10 304 €	2 201 € 11 449 €	685 € 333 €	18 142 <del>(</del> 83 628 <del>(</del>			
Services généraux	200 €		325 €		540 €	600 €	600 €	600 €	600 €	555 €	4 675 6
Carburants  Nettoyage et produits d'entrefien	200 €	500 €	325 €	510 €	540 €	600 €	600€	600€	600 €	200 €	- € 4 675 €
Vêtements de travail	inclus dans la masse salariale	300 €	323 €	3100	3400	9006	9000	9006	9006	200 €	-€
Achat petit matériel et outillage Honoraires juridiques (si non intégré au frais de siège)											-€ -
Honoraires comptables (si non intégré au frais de siège)											-€
Documentation générale											-€
Intervention réparation (informatique, véhicule)  Frais de communication	2 200 €	5 500 €	5 500 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	1 320 €	54 120 €
Achat presse - Publicité	1 200 €	3 000 €	3 000 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	600€	29 400 €
Plaquettes et imprimerie  Outils d'aide à la vente											- € - •
Relations publiques	400 €	1 000 €	1 000 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	300 €	9 900 1
Site internet Sous-traitance	600 € 400 €	1 500 € 1 000 €	1 500 € 1 000 €	1 800 € 1 200 €	420 € 240 €	14 820 9 9 840 9					
Maintenance de niveau 1 à 3 - P2 Main d'œuvre et pièces	400 €	1 000 €	1 000 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	240 €	9 840
Entretien de l'Equipement  Frais de contrôles périodiques	7 580 €	23 900 €	23 900 €	28 680 €	28 680 €	28 680 €	28 680 €	28 680 €	28 680 €	2 880 €	230 340
Contrats de maintenance	3 480 €	10 200 €	10 200 €	12 240 €	12 240 €	12 240 €	12 240 €	12 240 €	12 240 €	360 €	97 680
Contrôles réglementaires  Entretien espaces verts	350 € 2 250 €	1 000 € 7 000 €	1 000 € 7 000 €	1 200 € 8 400 €	- € 1 800 €	9 550 68 450 68 60 600 68 450 68 600 600 600 600 600 600 600 600 600					
Entretien biens immobiliers	1 000 €	4 000 €	4 000 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	600 €	38 400
Produits de traitement de l'eau des bassins	500 €	1 700 €	1 700 €	2 040 €	2 040 €	2 040 €	2 040 €	2 040 €	2 040 €	120 €	16 260
Frais de structure  Frais de siège	10 702 € 5 604 €	26 752 € 14 009 €	26 752 € 14 009 €	32 102 € 16 811 €	32 102 €	32 102 €	8 026 € 4 202 €	264 846 138 689			
Honoraires et frais de gestion	5 098 €	12 743 €	12 743 €	15 292 €	15 292 €	15 292 €	15 292 €	15 292 €	15 292 €	3 823 €	126 156
Frais légaux (en cas de société dédiée : publication des comptes,)  Achat fluides	9 000 €	22 500 €	14 625 €	22 950 €	24 300 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	4 160 €	205 535
Electricité	5 600 €	14 000 €	9 100 €	14 280 €	15 120 €	16 800 €	16 800 €	16 800 €	16 800 €	2 400 €	127 700
Gaz Eau	200 € 3 200 €	500 € 8 000 €	325 € 5 200 €	510 € 8 160 €	540 € 8 640 €	600 € 9 600 €	160 € 1 600 €	4 635 73 200			
Personnel	27 864 €		61 106€		101 581 €		112 334 €	112 334 €	112 334 €		835 731
Personnel permanent (afffecté directement au contrat)  CDD, intermittents, intérimaires, stagiaires,	22 508 € 5 356 €	65 961 € 20 172 €	43 732 € 17 374 €	69 998 € 26 207 €	74 115 € 27 466 €	82 350 € 29 984 €	13 505 € - €	619 218 216 513			
Formation	inclus dans la masse salariale										
Redevances  Redevance fixe sur le chiffre d'affaires	10 000 €	12 212 €		22 452 € 10 000 €	23 026 € 10 000 €	23 735 €	24 253 € 10 000 €	24 623 € 10 000 €	24 995 € 10 000 €	- 7 231 € 2 500 €	168 066 e
Redevance like sur le chilife d'affaires (10% du CA HT au-delà de 250K €	10 000 € - €	2 212 €	10 000 € - €	12 452 €	13 026 €	13 735 €	14 253 €	14 623 €	14 995 €	-9 731 €	75 566
Impôts et taxes (hors taxe foncière)  Taxe d'apprentissage	1 400 € inclus dans la masse salariale	3 508 €	3 686 €	4 558 €	4 558 €	4 558 €	4 558 €	4 558 €	4 558 €	1 247 €	37 186 :
CVAE	inclus dans la masse salariale 1 000 €	2 508 €	2 686 €	3 358 €	3 358 €	3 358 €	3 358 €	3 358 €	3 358 €	947 €	- € 27 286
CFE	400 €	1 000 €	1 000 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	300 €	9 900
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	28 728 €	72 005 €	23 631 €	137 671 €	135 508 €	127 231 €	131 897 €	135 219 €	138 575 €	124 914 €	1 055 380 €
Dotation aux amortissements, GER et frais financiers	10 634 €				58 031 €		53 767 €		49 503 €		475 040
Dotation aux amortissements et frais financiers  Dotations aux provisions	634€	13 465 €	62 294 €	60 162 €	58 031 €	55 899 €	53 767 €	51 635 €	49 503 €	39 650 €	445 040 - •
Provision aux Gros Entretiens et Renouvellements (GER) sur le matériel d'exp	10 000 €	10 000 €	10 000 €								30 000
Provisions pour risques et clients douteux											- (
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	18 094 €	48 540 €	-48 663 €	77 509 €	77 478 €	71 333 €	78 130 €	83 584 €	89 072 €	85 264 €	580 341 €
Intéressement et participation des salariés	3 619 €	9 708 €	0 €	15 502 €	15 496 €	14 267 €	15 626 €	16717€	17814€	17 053 €	125 801
Impôt sur les sociétés	2 644 €	6 803 €	4 654 €	9 363 €	9 507 €	9 684 €	9 813 €	9 906 €	9 999 €	3817€	76 190
RESULTAT NET	11 832 €	32 029 €	-53 317 €	52 645 €	52 476€	47 382 €	52 690 €	56 962 €	61 259 €	64 394 €	378 350 €



Vu pour être annexé à la délibération n° 10 du Conseil Communautaire du 3 avril 2025 Pour la Directrice Générale empêchée l'Agent du Pôle des Assemblées